

Bureau des
Beaux-arts.

Liberté.



Egalité.

26
239

recu le 26-

Paris, le 23 Primaire an 9 de la
République française, une et indivisible.

15 de'caembre 1800

Le Ministre de l'Intérieur, *pro-interim*
Au C.^{eu} Suré, Directeur de l'École française, à Rome

Je vous envoie ci-joint, Citoyen, les autorisations
qui ont été expédiées en vertu de l'arrêté des Consuls
du 19 Brumaire dernier aux Citoyens Granger,
Vallois, Jugre, Bohault, Godart, Crepin et Misbach,
lesquels ont obtenu des prises d'armes les Écoles de
Peinture, Sculpture et architecture.

Vous voudrez bien faire remettre à chacun
de ces Citoyens l'autorisation qui le concerne, et
me faire connaître s'ils ont appartenu à un Corps,
afin que le Ministre de la Guerre donne les
ordres nécessaires pour qu'ils ne soient point inquiétés.

Je vous salue.

Chapstak
etc

DAUT. 37



240

Au Citoyen
Luce, peintre,
au Palais des arts
Beaux arts A Paris

37

